



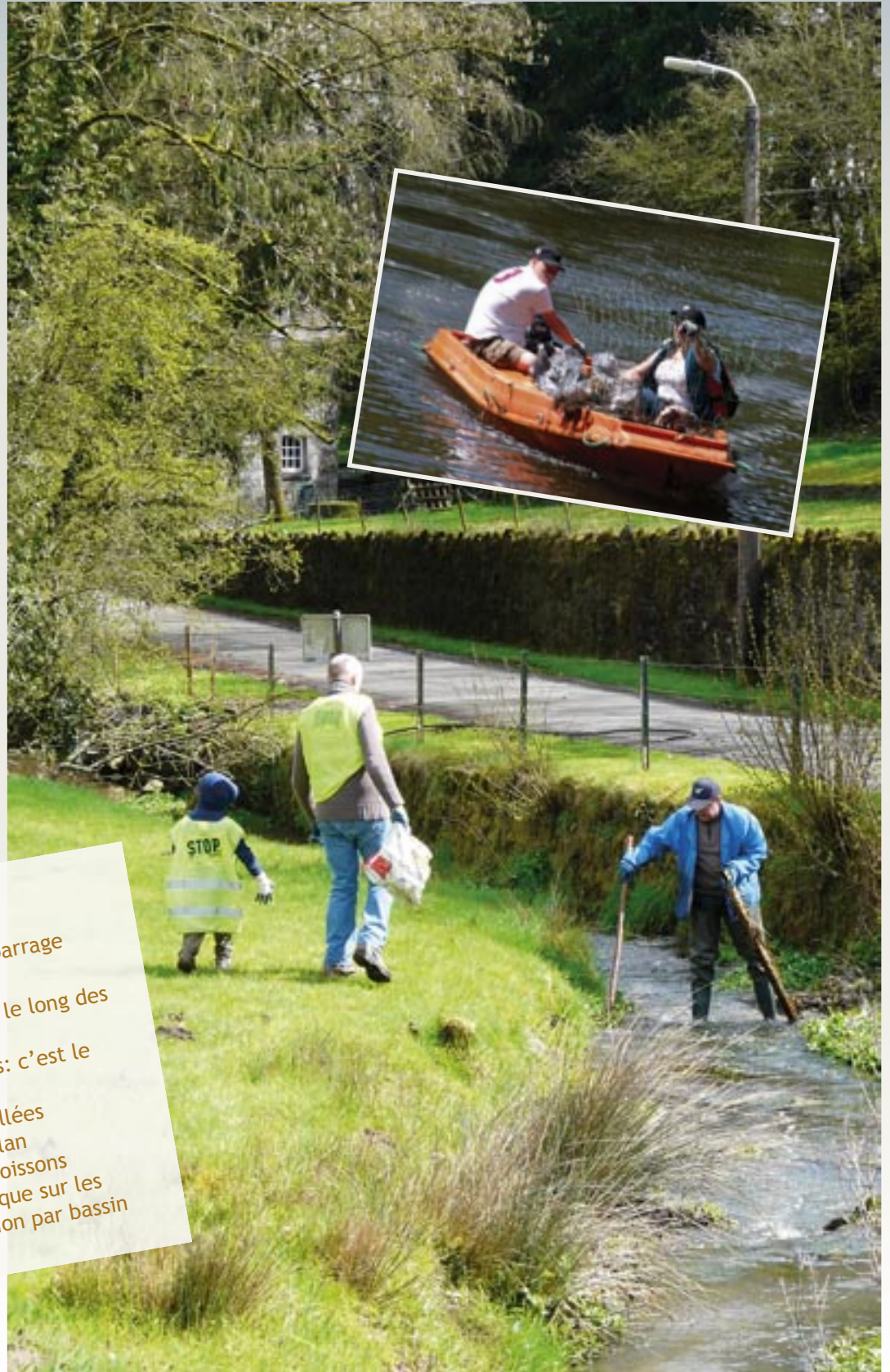
Bulletin de liaison

# Contrat de rivière Ourthe

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
LIEGE X

BC 5665

P.302069



## Sommaire

- 2 Des nouvelles du barrage de Nisramont
- 3 Moins de déchets le long des cours d'eau
- 4 Plantes invasives: c'est le moment d'agir!
- 5 Les fonds de vallées à l'heure du bilan
- 7 Maladies des poissons
- 8 Enquête publique sur les plans de gestion par bassin



## Editorial

Après les Journées de l'eau et les Opérations commune et rivière propres, la cellule de coordination se consacrera dans les prochains mois au bilan à mi-année du programme d'actions, à l'inventaire de terrain, à l'organisation des chantiers wallo'net le long des cours d'eau, à la coordination de la gestion des invasives, à l'organisation de réunions de concertations diverses... toutes tâches «habituelles» de notre contrat de rivière.

Mais depuis quelques mois, un autre projet nous occupe

également. A la demande de quelques partenaires, nous avons inscrit dans nos actions celle de «lancer une dynamique de conservation globale et de mise en valeur des vestiges du canal de l'Ourthe».

Pour ce faire, nous recherchons actuellement tous les documents disponibles (livres, gravures, photos, plans...) sur ce sujet ainsi que sur le canal Meuse-Moselle et la canalisation de l'Ourthe pour la navigation.

A l'automne, une réunion sera organisée avec les personnes intéressées pour

établir les grandes lignes du projet.

Si vous disposez de tels documents, merci de vous faire connaître. Nous pourrions alors vous associer à cette démarche.

Sophie Duchateau  
Cécile Pironet

## Agenda

**A partir du 11 juin**  
Enquête publique sur les Plans de gestion par bassins

**12 septembre**  
Fête du Parc Naturel des Deux Ourthe

## Information

### Des nouvelles du barrage de Nisramont

Le 10 juin dernier une réunion d'information des partenaires du Contrat de rivière s'est tenue à Maboge. Le sujet principal: les variations anthropiques de débits à l'aval et les mesures prises pour y remédier.

en attendant que l'eau ne repasse par au-dessus des vannes. Le bassin de restitution met 10 à 15 minutes pour se vider. Ce temps serait suffisant pour permettre au lac de se remplir et à l'eau de passer par-dessus le barrage.

Le fonctionnement de cette vanne doit encore être intégré dans le programme d'automatisation du barrage.

- Installation d'un by-pass au niveau du chenal d'amenée des turbines. Indispensable car lorsque le débit diminue, les turbines se protègent et s'arrêtent brusquement. Un by-pass permettrait en quelques secondes de faire passer à l'aval l'eau qui ne va plus dans les turbines. La variation de débit due à cet arrêt des turbines sera alors fortement atténuée.

Ces travaux devraient être terminés pour juillet 2012.

- Modification de l'automatisation des vannes du barrage pour intégrer le fonctionnement des vannes du by-pass et celles du bassin de restitution mais également pour

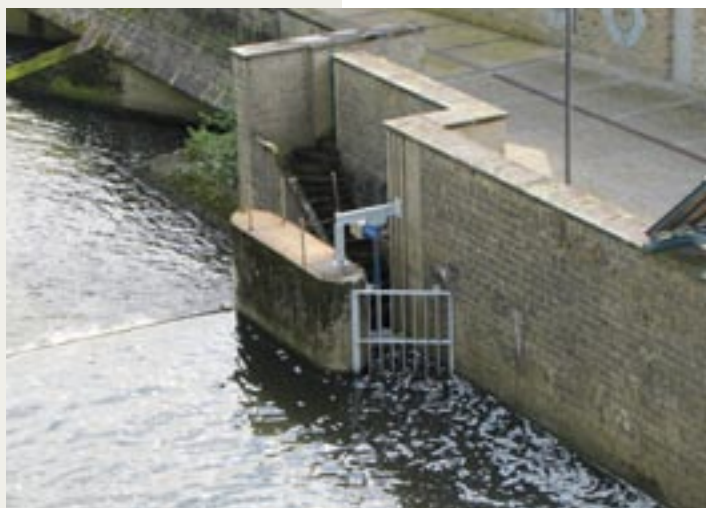
utiliser des informations supplémentaires. En effet, actuellement, seule la hauteur du lac est utilisée pour la régulation des vannes du barrage. Il est prévu d'intégrer des mesures supplémentaires dans le programme: un point de mesure en amont sur le lac et intégration des débits entrant dans le lac en utilisant les limnigraphes situés sur les 2 Ourthe, ceci pour anticiper l'évolution des débits.

Une simulation intégrant toutes ces données sera faite d'ici la fin de l'été.

Un autre projet est celui d'installer sur le barrage un dispositif de vidange de fond équipé de vannes, il permettrait un réglage fin du débit. La décision de réaliser ces travaux n'a pas encore été prise par le Gouvernement wallon.

Nous ne sommes pas encore à l'abri de variations du débit et il faut rester vigilant mais des efforts sont consentis pour tenter de diminuer leur impact sur le cours d'eau.

Vanne guillotine installée sur le bassin de restitution du barrage.



Depuis l'année dernière plusieurs pistes ont été suivies et divers travaux déjà réalisés:

- Installation de vannes sur le bassin de restitution situé juste à l'aval du barrage pour utiliser les 1500 m<sup>3</sup> qu'il contient pour fournir un débit à l'Ourthe lorsque les turbines s'arrêtent

En couverture : A la chasse aux déchets le long du ruisseau d'Ocquier/sur les berges du lac de Nisramont



# Moins de déchets le long des cours d'eau!

En avril, comme chaque année, l'Opération Commune et Rivière Propres a remporté un franc succès dans le bassin de l'Ourthe. Ce ne sont pas moins de 5000 personnes (enfants et adultes) qui ont donné quelques heures de leur temps pour ramasser les déchets abandonnés par d'autres, peu scrupuleux, et améliorer ainsi la qualité des berges de l'Ourthe, de ses affluents et des abords de villages.

Ils n'ont pu tout nettoyer car la tâche est énorme et les pollueurs nombreux mais localement, l'effet est là et la rivière redevient accueillante.

Félicitations à tous! Espérons que votre exemple en fera réfléchir plus d'un.

Pour que les enfants apprennent à mieux connaître la rivière, ses habitants, pour qu'ils la respectent encore plus et fassent passer l'idée

à leurs parents, des malles pédagogiques sont mises à disposition des écoles, mouvements de jeunesse... (renseignez-vous dans votre commune).



**Les partenaires de l'Opération : Communes / Province de Luxembourg / SPW / AIVE / Intradel / Parcs naturels / Contrats de rivière**



## Actions



Fin mai, les rives du plan d'eau du barrage de Nisramont ont elles aussi fait l'objet d'un ramassage de déchets par les clubs de kayakistes d'Engreux et du Brussels Kayak club. Il est désolant de voir les quantités de déchets récoltés dans un site aussi peu accessible.

Des bénévoles, avant, pendant et après le ramassage à Clavier, Comblain, Erezée, Esneux, Ferrières, Hamoir, Houffalize, Nandrin, Ren-deux, Sainte-Ode, Somme-leuze

## Actions

# Plantes invasives: c'est le moment d'agir!



Chaque été depuis 2007, nous vous invitons à lutter contre la prolifération de la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase. Les résultats sont là! On constate une diminution des populations mais il ne faut pas baisser la garde.



Introduites chez nous principalement pour des raisons ornementales, ces deux plantes sont devenues des invasives! C'est-à-dire des plantes exotiques envahissantes qui posent un problème écologique en prenant

petit à petit la place des espèces indigènes et banalisent nos fonds de vallée. Elles posent parfois un problème sanitaire et toujours un problème économique lié au coût pour les faire régesser sinon disparaître.

Populations monospécifiques de balsamines de l'Himalaya et de berces du Caucase



Cet été, pour la sixième année consécutive, le Contrat de rivière Ourthe coordonnera une campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase.

Les berges envahies devraient être parcourues par des équipes de gestion à partir du 1 juin et jusqu'au mois de septembre (200 km de cours d'eau sont gérés pour la balsamine et pour la berce). Par conséquent, ne vous étonnez pas de voir des ouvriers faucher ou couper ces plantes.

## Et dans votre jardin...?

Les plantes invasives poussent dans une large gamme d'habitats, terrestres ou aquatiques, naturels ou anthropiques. Peut-être en avez-vous sans le savoir sur vos terrains! Pour éviter toute nouvelle

colonisation de milieux naturels, vous devez agir dans votre propriété!

Il est indispensable d'appliquer strictement les techniques préconisées pour que les effets soient positifs et durables. Vous trouverez toutes les informations pour reconnaître et gérer ces 2 plantes sur notre site Internet ([www.cr-ourthe.be](http://www.cr-ourthe.be)) ou en nous téléphonant au 086/21 08 44.



**Si vous souhaitez plus d'informations sur les plantes invasives :**

[www.alterias.be/fr/environnement.wallonie.be/berce](http://www.alterias.be/fr/environnement.wallonie.be/berce)  
[www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Doc-dispo](http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Doc-dispo)





# Fonds de vallées à l'heure du bilan

Action

**Le 30 avril, une page s'est tournée sur sept années de collaboration transfrontalière au bénéfice du patrimoine naturel dans les Ardennes belgo-luxembourgeoises.**

Face au constat de la perte de biodiversité des fonds de vallées et des zones humides enrésinés, le Parc Naturel des Deux Ourthes et deux associations de conservation de la nature - la Fondation Hëllef fir d'Natur(L) et Natagora ont, en mai 2004, mis sur pied un projet Interreg visant à la restauration des milieux semi-naturels devenus rares. Le succès de ce premier projet a donné aux partenaires l'envie de ne pas en rester là. Après un an de gestation, un nouveau projet voit le jour en novembre 2008 avec des objectifs similaires mais plus ambitieux. De nouvelles actions, un périmètre plus large et de nouveaux partenaires. Grâce au financement de

l'Europe (fonds Feder) et des cofinanceurs nationaux (SPW - DNF et le Ministère du Développement durable (L)) un budget total de 2.000.000 d'euros est alloué pour 7 ans d'actions en faveur de l'environnement. Ainsi, dans un vaste périmètre (27 communes), 245 hectares de plantations résineuses ont été déboisés, 160 ha de terrains de haute valeur biologique ont été achetés afin d'en assurer la protection. D'importants travaux en vue de restaurer les prairies fleuries humides et bois alluviaux de feuillus indigènes ont été réalisés: déboisement, nettoyage de fonds de bois, placement de clôtures, creusement de mares et plantations de haies indigènes. Entre 2009 et 2012, un suivi scientifique de l'évolution de la végétation, des papillons de jour et des oiseaux nicheurs a été mis en place. Celui-ci a permis de mesurer de façon objective l'impact positif sur la biodiversité

des actions menées depuis le début du projet.

**Des nombreuses actions de sensibilisation auprès d'un large public ont été menées des deux côtés de la frontière.**

Plusieurs outils didactiques créés par le projet sont disponibles pour les écoles. Ils peuvent être consultés sur le site Internet du projet ([www.interreg-vallees-ardenne.eu](http://www.interreg-vallees-ardenne.eu)).

Le 26 avril 2012, à l'occasion de la journée de clôture du projet, une cinquantaine de participants ont eu la joie de découvrir les outils didactiques dans des ateliers organisés par les enfants de l'école de Compogne. Un beau partage entre générations... L'après-midi était consacrée à la visite de deux sites : un fond de vallée transfrontalier près de Harlange (L) ainsi qu'un site tourbeux près de Les Tailles.



**Danny Klaessens**  
Maison du Parc  
route de La Roche, 8  
6660 Houffalize  
061/21.04.00  
[danny.klaessens@pndo.be](mailto:danny.klaessens@pndo.be)



**Deux nouveaux cahiers pédagogiques**

Boloria, Caloptérix, le fond de vallée, ses espèces... Pourquoi le restaurer? Comment le paysage de l'Ardenne a-t-il évolué avec le temps? Pourquoi un réseau écologique est-il si important?

A travers des jeux, des activités ou encore des informations simples et ludiques, ces cahiers apprennent aux enfants à mieux connaître la richesse

de nos vallées. Nous offrons 10 exemplaires aux plus rapides d'entre vous à répondre à la question suivante : comment appelle-t-on le passage aménagé sous une route pour faciliter la traversée des batraciens?

Vous êtes enseignant et ces cahiers vous intéressent : contactez-nous! (adresse ci-contre) Nous nous ferons un plaisir de vous les envoyer.



## Brèves



## Au secours des batraciens

A Jupille, les élèves de 4<sup>e</sup> primaire de l'école communale de Rendeux ont placé le 6 mars dernier plusieurs centaines de mètres de bâches le long de la route entre Rendeux et La Roche. Ces bâches ont permis d'empêcher que

de nombreux batraciens soient écrasés lors de leur migration de reproduction.

Le matériel a été financé par le CR Ourthe dans le cadre de l'appel à projets 2011.

## Du neuf pour le ruisseau d'Ocquier

Dans le centre du village de Ocquier, le «barrage de la glacière» détruit en 2010 par l'inondation causée par la rupture de la digue de l'étang de Vervoz a été restauré en intégrant un passage pour faciliter la remontée des poissons.

En amont de cette restauration, une prairie a été équipée pour éviter l'accès du bétail au cours d'eau : clôtures, pompes à museau et passerelle pour le bétail.

En divers endroits, des nichoirs à Martin pêcheur, cincle plongeur et bergeronnette des ruisseaux ont été installés et une nouvelle ripisylve a été plantée.

Gageons que les multiples collaborations qui ont permis la réalisation de ces actions atteignent leur objectif commun: rendre la rivière plus intéressante pour la faune et la flore locale.



## Une nouvelle passerelle sur l'Ourthe

Le projet de mobilité douce entre Rendeux et La Roche vient de connaître un grand pas en avant: une passerelle relie à présent les deux rives de l'Ourthe en aval

de Jupille. D'ici quelques années, il sera possible de relier La Roche à Hotton (et au-delà Marche-en-Famenne, Durbuy...) par un itinéraire sécurisé.





# Maladies des poissons: aucun bassin n'est à l'abri!

## Quelques précautions pour éviter le pire

Eh oui! les poissons aussi peuvent tomber malades: qu'ils soient sauvages ou d'élevages, ils peuvent être infectés par divers agents pathogènes plus ou moins virulents voire mortels (pour les poissons pas pour l'homme!).

Pour éviter de propager ces maladies à des milieux sains, il y a quelques règles qu'il est important de rappeler :

### A la pêche:

- Mettre les appâts non utilisés à la poubelle et vider l'eau contenue dans les seaux d'appâts, les viviers sur une terre sèche, loin de la rivière ou de l'étang.

- Utiliser des appâts locaux.

- Faire une inspection du matériel utilisé (dont les bottes!) pour en retirer la boue, les plantes aquatiques...

Si vous avez pêché dans un plan d'eau infecté:

Rincez et désinfectez votre matériel (viviers...) avec une solution d'eau javellisée à 10 % (soit, 100

ml d'eau de Javel pour 1 l d'eau).

### En règle générale:

- Ne déplacez pas de poissons vivants d'un point d'eau à un autre.

- Il faut user de prudence lors de la manipulation de poisson mort ou en état de décomposition.

Si vous trouvez des poissons morts sur les rives, enterrez-les ou jetez-les à la poubelle. (Portez des gants ou enveloppez vos mains de sacs en plastique - ensuite, lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon).

Si vous trouvez un poisson mort ou ayant un comportement anormal, ne le mangez pas.

Protégez votre animal familier. Ne le laissez pas manger ou ramasser des poissons morts qui se trouvent à terre ou dans l'eau.

Toute personne (pisciculteur, vétérinaire, pêcheur...) constatant (ou suspectant) la présence de maladies



dans une population de poissons doit le déclarer à l'autorité compétente: Agence fédérale pour le Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) ou Département de la Nature et des Forêts (SPW-DNF) pour les poissons sauvages vivant en eaux libres.

## Information

### Pour en savoir plus

Présentation des maladies des poissons  
Brochure gratuite du SPW disponible sur demande au 081/33.51.80



## PUBLICATION DE LA CELLULE DE COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle: Sophie Duchateau, Cécile Pironet

### Crédits photos: CRO, PNDO

Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Région Wallonne, des Provinces de Liège et Namur et des 25 communes partenaires (Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Ouffet, Rendeux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre).

Pour recevoir ou faire connaître ce bulletin, communiquez vos nom, prénom et adresse au

Contrat de rivière  
Ourthe Asbl  
rue de la Laiterie, 5  
6941 Tohogne

086/21.08.44  
cr.ourthe@skynet.be  
www.cr-ourthe.be

# DONNONS VIE A L'EAU !

## Projets de plans de gestion

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du **11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.**

VOUS ÊTES INVITÉ À DONNER VOTRE AVIS SUR LES ACTIONS PROPOSÉES POUR PROTÉGER NOS RIVIÈRES, NOS FLEUVES ET EAUX SOUTERRAINES.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière\* et sur le site internet : **eau.wallonie.be**.

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à **eau@spw.wallonie.be**, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

**IMPORTANT**  
UNE SÉANCE DE CLÔTURE  
SERA ORGANISÉE DANS  
VOTRE COMMUNE

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre Administration communale.

\* Site des contrats de rivière : [http://environnement.wallonie.be/contrat\\_riviere](http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere)

ENQUÊTE PUBLIQUE



Wallonie

## Donnez-nous votre avis !

La cellule de coordination peut vous aider.  
Merci de prendre RDV au 086/21.08.44